

# Bourses des fondatrices

Association catholique de la santé du Nouveau-Brunswick

Production d'une demande – Règles et règlements



## Fonds

Les bourses d'études ont pour objectif d'aider un étudiant ou une étudiante à poursuivre ses études et planifier un avenir dans les soins de santé.

## Financement offert

L'ACS NB attribuera huit bourses d'un montant de 1000 \$ chacune à quatre étudiants qui étudient dans un établissement d'enseignement anglais et à quatre étudiants qui étudient dans un établissement d'enseignement français.

## DATES IMPORTANTES

Les dossiers de candidature complets doivent être expédiés à cette date, le cachet de la poste ou du service de messagerie faisant foi : **30 septembre 2024**

*Les demandes tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.*

## Admissibilité

Un étudiant peut remplir une demande :

- S'il est résident du Nouveau-Brunswick,
- S'il compte s'inscrire comme étudiant à temps plein en septembre 2024 à un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu,
- S'il entame la deuxième année d'éducation postsecondaire ou une année ultérieure,
- S'il prévoit poursuivre une carrière en soins de santé.



## Directives des règles et des règlements

1. L'ACSNB se réserve le droit d'authentifier toute l'information relative à la demande.
2. L'ACSNB se réserve le droit de se servir du nom du boursier à des fins de promotion.
3. L'ACSNB se réserve le droit de changer les dates indiquées dans le formulaire de demande.
4. Toute l'information relative à la demande sera gardée **strictement confidentielle**.  
L'ACSNB ne se servira pas des renseignements personnels qui relèvent de l'organisme, sans le consentement de la personne concernée, sauf : (a) aux fins auxquelles l'ACSNB a obtenu ou compilé les renseignements ou (b) pour une utilisation relative à ces fins.
5. Seuls les lauréats d'une bourse seront informés personnellement de la décision de l'ACSNB. Cette décision sera définitive.
6. En participant, vous acceptez les règles officielles (y compris les exigences d'admissibilité) et les décisions de l'ACSNB qui sont définitives et exécutoires pour tout ce qui relève du programme.

## Processus de demande

1. Le formulaire de demande original doit être rempli, par voie électronique ou lisiblement à l'encre noire ou bleue, dans l'espace prévu.
2. Le candidat ou la candidate doit rédiger une notice biographique. Il n'y a pas de nombre de mots minimal ou maximal.
3. Le candidat ou la candidate doit inclure une copie de son curriculum vitæ.
4. Une copie de la lettre d'acceptation de l'étudiant ou de l'étudiante venant d'un établissement d'enseignement postsecondaire doit être incluse.
5. Une copie du plus récent relevé de notes non officiel (ou officiel) de l'étudiant basé sur une pleine année scolaire doit accompagner la demande.
6. La demande dûment remplie, la notice biographique, la lettre d'acceptation, le curriculum vitae, la lettre d'acceptation et le relevé de notes peuvent être postés à l'ACSNB à l'adresse suivante :

Association catholique de la santé du Nouveau-Brunswick  
1710, rue Water  
Miramichi (N.-B.) E1N 1B4  
Par courriel : [catholichealth@chpci.com](mailto:catholichealth@chpci.com)

7. Les demandes doivent être postées au plus tard **le 30 septembre 2024**, le cachet de la poste en faisant foi. Les demandes qui n'auront pas été postées directement à l'ACSNB ne pourront être prises en compte.
8. Le jury prendra ses décisions en fonction des critères suivants :
  - a. Rendement scolaire
  - b. Travail, service à la communauté et activités bénévoles
  - c. Activités parascolaires (adhésions, activités athlétiques et culturelles et passe-temps)
  - d. Objectifs futurs en matière d'éducation et de carrière.

REMARQUE : La responsabilité de la demande remplie repose sur le candidat ou la candidate. Veuillez remplir la demande comme exigée. Les demandes illisibles ne seront pas prises en compte.

### **Conditions d'acceptation**

1. Si vous êtes choisi comme lauréat de la bourse des Fondatrices, vous devez vous inscrire comme étudiant à temps plein dans un programme approuvé pour deux semestres consécutifs.
2. Les bourses ne sont pas transférables.
3. Les lauréats de la bourse consentent à ce que l'ACS NB se serve de leur nom, de sa ville ou de sa résidence et d'une photo, dans tous les médias à des fins de publicité.
4. En vous inscrivant au programme, vous acceptez et êtes réputé avoir accepté l'ensemble des clauses, conditions, règles et règlements que renferme le présent document.

### **Coordonnées**

Pour toute question à propos des lignes directrices du programme de bourses, de la façon de faire une demande et du processus d'examen, communiquez avec l'Association catholique de la santé du Nouveau-Brunswick par téléphone au 506-778-5302, ou par courriel à [catholicealth@chpchi.com](mailto:catholicealth@chpchi.com)

